

Promotion de l'économie et développement local dans les zones excentrées du Maroc

GIZ VN: 81186271

GIZ BN: 2014.4108.8-001.00

## ANALYSE DE LA CHAINE DE VALEUR Datte variété Bouitob Province de Tata



Rapport de Mme Hélène AOUATIF CHAPRON

# Promotion de l'économie et développement local dans les zones excentrées du Maroc

GIZ VN: 81186271

Rapport de Mme Hélène Aouatif CHAPRON

GIZ BN: 2014.4108.8-001.00

ANALYSE DE LA CHAINE DE VALEUR

Datte variété Bouitob

Province de Tata

Présenté par:

AFC Consultants International GmbH (AFC)  
Dottendorfer Str. 82  
53129 Bonn, Allemagne  
Tél.: +49-228-985790 / Téléfax: +49-228-9857979  
E-mail: info@afci.de / Web: www.afci.de



En consortium avec:

AFCi Consultants Maroc SARL AU  
Ryad des Oudayas, Immeuble N° 24, Appt N° 3  
Témara, Rabat, Marokko  
Tél.: +212-537 60 71 12  
Fax: +212-537 60 64 67  
E-Mail: afci-maroc@menara.ma  
Web: www.afci-maroc.ma



Pour:

Promotion de l'économie et développement local dans les zones excentrées du Maroc (PEDEL)  
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
Ouarzazate, Maroc



Pour toutes informations additionnelles

veuillez-vous adresser

au siège de AFC à Bonn :

au siège de AFCi Maroc à Rabat :

Mme Dr. Ute Jacob  
Tél.: +49 (0) 228 - 98579 – 37  
E-mail: ute.jacob@afci.de

M. Abdessadik Faouzi  
Tél.: +212-537 60 71 12  
E-mail :  
abdessadik.faouzi@afci.de

## Table des matières

ABRÉVIATIONS.....	II
1. INTRODUCTION.....	1
2. ANALYSE FONCTIONNELLE DE LA CVA.....	2
2.1. ACTEURS IDENTIFIES.....	2
2.1.1. Les fournisseurs d'intrants.....	2
2.1.2. Les services techniques d'encadrement des producteurs.....	3
2.1.3. La Recherche.....	7
2.1.4. Les structures de financement.....	7
2.1.5. Les producteurs et les organisations de producteurs.....	9
2.1.6. Les agro-industriels.....	12
2.1.7. Les commerçants.....	12
2.1.8. Les transporteurs.....	12
2.1.9. Les consommateurs.....	12
2.2. ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS.....	13
2.2.1. Les relations entre producteurs et structures d'encadrement.....	13
2.2.2. Les relations entre producteurs et commerçants.....	13
2.2.3. Cartographie de la filière.....	14
2.3. LES CONTRAINTES DE FONCTIONNEMENT.....	15
3. ANALYSE DE LA PRODUCTION.....	16
3.1. LES ZONES DE PRODUCTION.....	16
3.2. LES FACTEURS DE PRODUCTION.....	17
3.2.1. La terre.....	17
3.2.2. L'eau.....	18
3.2.3. La main d'œuvre.....	19
3.3. LES VARIETES CULTIVEES.....	19
3.4. LES TECHNIQUES CULTURALES.....	21
3.5. LES COUTS DE PRODUCTION.....	22
3.6. LES CONTRAINTES DE LA PRODUCTION.....	23
4. ANALYSE DE L'ENCADREMENT DES PRODUCTEURS.....	24
5. ANALYSE DE LA COMMERCIALISATION.....	24
5.1. LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMERCIALISATION.....	24
5.2. ANALYSE DES PRIX.....	25
5.3. ANALYSE DES COUTS ET MARGES DE COMMERCIALISATION.....	26
5.4. LES DIFFICULTES LIEES A LA COMMERCIALISATION.....	26
6. LES OPPORTUNITES ET CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT DE LA CVA (SWOT) ....	28
7. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA CVA A COURT ET MOYEN TERME.....	31
ANNEXE.....	33
Annexe 1 : Enquête détaillants à Ouarzazate. Septembre 2015.....	33
Annexe 2 : Débits d'eau disponibles dans la province de Tata.....	34

## ABRÉVIATIONS

ADA	Agence du Développement Agricole
ADS	Agence du Développement Social
ANDZOA	Agence Nationale du Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier
CMV	Centre de Mise en Valeur Agricole
CRP II	Centre de Ressources du Pilier 2
CR SMD	Conseil Régional de Sous Massa Draâ
DPA	Direction provinciale Agriculture
DRA	Direction Régionale Agriculture
EACCE	Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations
ENA	Ecole Nationale de l'Administration
FDA	Fonds du Développement Agricole
FIMADATTES	Fédération Interprofessionnelle des Dattes
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GMS	Grande et Moyenne Surface
IGP	Indication Géographique Protégée
INDH	Initiative Nationale du Développement Humain
INDS	Institut National de Développement Social
INRA	Institut National de Recherche Agricole
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
ODCO	Office de Développement des Coopératives
ONCA	Office National du Conseil Agricole
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisation des Producteurs Agricoles
ORMVAO	Office Régionale de Mise en Valeur Agricole à Ouarzazate
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
POS	Programme des Oasis du Sud
SAU	Superficie Agricole Utile
SDOQ	Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité
SFDA	Société Financière de Développement Agricole
UV	Unité de Valorisation

## 1. INTRODUCTION

La production mondiale de dattes est évaluée à 7,5 millions de tonnes par année. Elle a plus que doublé depuis les années 1980. Plus de 98% de la production mondiale de dattes est effectuée dans l'hémisphère Nord et 90% est consommée dans les pays producteurs. Les trois pays producteurs de l'hémisphère Sud sont l'Afrique du Sud, la Namibie et l'Australie<sup>1</sup>.

La datte est produite dans plus de 30 pays. 5 pays représentaient 80% de la production mondiale en 2013 : Egypte, Iran, Arabie Saoudite, Algérie, Irak, Pakistan et Soudan. Le Maroc en représente 1,4 % avec une production aux environs de 107.000 tonnes en 2013 qui génère entre 2 et 2,5 milliards de dirhams de chiffre d'affaires<sup>2</sup>.

La valorisation des dattes se heurte à de nombreux obstacles qui engendrent des pertes importantes aussi bien en quantité qu'en qualité. Ainsi, une part non négligeable de la production est orientée vers l'alimentation animale faute de structure de transformation.

La commercialisation des dattes constitue toujours un goulot d'étranglement pour le développement de la filière phœnicicole. En parallèle, on assiste ces dernières années à un accroissement sans précédent du volume des importations de dattes, qui atteint plus de 30.000 tonnes/an<sup>3</sup>.

La filière a bénéficié depuis 1986 d'un plan de restructuration. Mais la dynamique n'a été réellement enclenchée que récemment avec son intégration dans le cadre du projet arboriculture fruitière (2008/2013) soutenu par le Millenium Challenge. Le Ministère de l'Agriculture a défini deux axes dans le cadre de sa stratégie de développement de cette filière :

- l'extension de la superficie avec la plantation de 2,9 millions de plants à l'horizon 2020 ;
- l'accroissement de la production dattière pour atteindre 185.000 tonnes à l'horizon 2030 et la valoriser par l'amélioration de sa qualité et des conditions de sa commercialisation.

L'enjeu est de taille car l'économie des oasis dans le Sud-Est marocain repose essentiellement sur l'exploitation des palmeraies. L'activité phœnicicole contribue à hauteur de 20 à 60% dans la formation du revenu agricole pour plus de 1,4 million d'habitants.

Un contrat programme a été signé en avril 2010 pour le développement de la filière phœnicicole, entre le gouvernement et la Fédération Interprofessionnelle Marocaine des dattes et d'autre part, la création, en novembre 2009, de l'Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA). Ce contrat programme prévoit notamment:

- La réhabilitation et la reconstitution des palmeraies existantes sur une superficie globale de 48.000 hectares ;
- La création de nouvelles plantations, à l'extérieur des palmeraies, sur une superficie de 17.000 hectares ;
- La réalisation d'une production en dattes de 160.000 tonnes en 2020 contre 100.000 actuellement ;
- Le renforcement des disponibilités nationales de vitro-plants en portant la capacité annuelle moyenne de production à 300.000 plants entre 2010 et 2020 contre 60.000 plants/an sur la période de 2005-2009 ;
- La valorisation d'un tonnage global de 110.000 tonnes, soit près de 70% de la production attendue à l'horizon 2020 (dont 70.000 t en dattes fraîches conditionnées, 20.000 t en produits transformés et 20.000 t en aliments de bétail) ;
- Le développement des exportations des dattes de qualité supérieure pour atteindre un minimum de 5.000 tonnes en 2020 contre des quantités négligeables réalisées actuellement.

1 Source : ciheam.org

2 Source : ciheam.org

3 Source : Trade Map

Le budget alloué pour la mise en œuvre de ce contrat programme est de 7.7 Milliard dhs<sup>4</sup>. La Province de Tata est l'une des zones de production des dattes. Plusieurs variétés de dattes sont cultivées dans la province. La présente analyse s'intéressera particulièrement à la variété Bouitob qui est caractéristique de la région. Cette variété a obtenu l'IGP et sa labellisation est en cours.

*D'une superficie de 25.952 km<sup>2</sup> environ, la **province de Tata** se situe dans la zone présaharienne au sud du Maroc. Son territoire s'étend du versant sud de l'anti-Atlas à l'oued Drâa qui marque la frontière avec l'Algérie et les régions sahariennes. Tata se trouve à une altitude de 670 m, les sommets et les cols aux alentours atteignent 800 à 1.000 m (les chaînes de l'Anti –Atlas s'élèvent jusqu'à 2.500 m). Vu sa position dans une région présaharienne, la Province de Tata se caractérise par un climat saharien continental, la température varie entre 49°C durant la saison d'été et 12°C en Hiver. Malgré la spécificité des conditions climatiques, le secteur Agricole joue un rôle déterminant dans le tissu économique local, étant donné qu'il occupe environ 80 % de la population active. Le secteur est aussi dominé par une activité pastorale issue d'une vocation traditionnelle enracinée dans le mode de vie nomade.*

*Les origines des habitants de la Province sont complexes et diversifiées ; la Région est habitée par des tribus Berbères et Arabes, à côté de ses grands groupements ethniques, se trouvent plusieurs groupes oasiens sédentaires et nomades. En milieu urbain, la population a connu une forte croissance par rapport au milieu rural. La population globale de la Province est passée de 119.298 habitants en 1994 à 121.618 habitants en l'an 2004 (RGPH, 2004) ; soit 39.060 habitants en milieu urbain et 82.558 hab. en milieu rural. Quant au nombre de ménages, il s'élève à 20.349 (13.746 ménages ruraux et 6633 ménages urbains), ce qui représente une densité de 4,69 2 habitants/Km. Plus de 53 % de la population est constituée de jeunes âgés de moins de 18 ans alors que le 3ème âge (60 ans et plus) représente environ 8 %.*

Source : Monographie de la province de Tata

## 2. ANALYSE FONCTIONNELLE DE LA CVA

### 2.1. ACTEURS IDENTIFIÉS

#### 2.1.1. Les fournisseurs d'intrants

Les pépinières<sup>5</sup> sont peu nombreuses dans les régions oasiennes, en raison essentiellement au caractère récalcitrant<sup>6</sup> du palmier dattier et aux difficultés techniques et managériales qu'exigent la gestion d'une pépinière. Très souvent, ce sont les producteurs eux-mêmes qui produisent généralement leurs propres plants pour satisfaire leurs propres besoins. Certains d'entre eux se sont spécialisés dans la production de plants des variétés nobles.

On compte actuellement quatre unités de production localisées à Erfoud, Ouarzazate et Zagora. La qualification et la disponibilité de la main d'œuvre ressortent comme des contraintes importantes pour le développement futur des pépinières.

4 Source : [www.andzoa.ma](http://www.andzoa.ma)

5 Source : MCA

6 Par caractère récalcitrant, on sous-entend le caractère xérophytique de l'espèce qui fait que la régénération des rejets, source de plants, se fait d'une façon très lente, en plus des caractéristiques botaniques qui privent l'espèce de toute possibilité de multiplication par greffage.

## Catégories des pépinières de palmiers dattier opérant au Maroc

Catégories	Nombre	Type de matériels de multiplication produits	Localité	Investissement (Dh)	Capacité de production (plants par an)
Producteur	Nd	Rejets	Toutes les régions phoenicicoles	Moins de 10000	0 – 5 rejets par arbre par an
Pépinières	4	Rejets	Erfoud, Zagora, Ouarzazate	200 000 à 500 000	5000 à 10000
Laboratoires	3	Vitroplants	Casa, Meknès, Agadir	1000000 à 3000000	50 000 à 200 000

Source : Structure de la filière du palmier dattier dans la région Souss Massa Drâa. MCA 2011

## Sociétés impliquées dans la production des vitro-plants de palmier dattier

Non de la société	Localisation	Type d'activité	Date de création
Al Bassatine	Meknès	Activité commerciale dans la production de vitro-plants d'espèces fruitières et florales	1981
	Casablanca	Production de palmier dattier et autres espèces	2005
	Agadir	Palmier dattier	2007
Sapiama	Taroudant	Palmier dattier, agrumes	2000
INRA	Marrakech et Erfoud	Recherche et développement	1960

Source : MCA

Les vitro-plants certifiés sont écoulés exclusivement auprès des offices régionaux de mise en valeur et des Directions Régionales de l'Agriculture à travers une convention annuelle signée avec le Ministère de l'Agriculture, l'INRA et les sociétés privées. Le marché des vitro-plants est ouvert chaque année par appel public précisant les quantités, les caractéristiques des plants demandés et les modalités de livraisons.

L'accès aux souches de base se fait moyennant une royauté fixée à 5% des prix de vente sachant que les plants sont vendus actuellement à 300 dh/unité. Le Ministère s'engage de son côté à subventionner à 100% l'achat des plants qui sont remis aux producteurs par le biais des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole.

On notera que la variété Bouitob ne produit pas beaucoup de rejets. De plus, la production de vitroplants pour cette variété n'est pas prioritaire.

### 2.1.2. Les services techniques d'encadrement des producteurs

Un grand nombre d'organismes publics<sup>7</sup> interviennent dans l'encadrement des producteurs de dattes, soutenus en partie dans leur action par l'Agence Technique Belge (CTB).

<sup>7</sup> Dossier technique et financier pour les filières des dattes et du safran. CTB

### **L'Agence pour le Développement Agricole (ADA)**

Créée en 2009, elle est l'acteur pivot pour la vérification de la cohérence des projets avec le PMV. L'ADA est notamment en charge de la préparation des conditions cadres de l'agrégation, de l'appui à la conception et au montage des projets, de l'évaluation des projets proposés par les opérateurs, de la gestion et du suivi / évaluation des projets des piliers I et II du plan Maroc Vert, de l'appui dans le domaine juridique, de la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information ainsi que de la recherche et de l'attribution des financements nécessaires, notamment sur budgets de l'État pour le Pilier II.

### **Les entités déconcentrées du MAPM : DRA - ORMVA et DPA**

La création des Directions Régionales de l'Agriculture correspond à un début « d'inversion de la pyramide » appelée à renforcer la décentralisation.

### **L'ORMVA d'Ouarzazate (ORMVAO) :**

Créé par le décret n° 829-66 du 7 Rajeb 1386 (22 Octobre 1966), l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate (ORMVAO) est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Placé sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM), et du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), l'Office a pour principales missions :

- La gestion des lâchers du barrage Mansour Dahbi irriguant toute la vallée du Draâ ;
- La promotion dans sa zone d'action des travaux de remembrement, d'équipement du réseau d'irrigation et de drainage et, d'une façon générale, les aménagements tendant à améliorer la production agricole ;
- L'exploitation des ressources en eau destinées à l'usage agricole et des ouvrages publics d'irrigation et d'assainissement situés dans sa zone d'action ;
- L'appui à la mise en valeur des exploitations agricoles, la participation à la formation professionnelle des agriculteurs et la réalisation des opérations décidées par le Gouvernement en matière foncière et de mise en valeur.

Ces missions ont évolué au cours du temps, et l'ORMVAO est devenu un acteur public qui œuvre à la mise en œuvre de programmes gouvernementaux importants, comme l'INDH ou le Plan Maroc Vert.

Au niveau déconcentré, il existe 4 Subdivisions (une par province) et des Centres de Mise en Valeur «CMV» qui sont rattachés à l'ORMVAO. Les Subdivisions sont plus particulièrement responsables de la mise en place des investissements. Les CMV sont eux chargés de la sensibilisation, de la vulgarisation et de la formation agricoles.

### **L'ANDZOA L'Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier**

Elle a été mise en place récemment. Elle commence déjà à jouer un rôle clé dans le développement des stratégies territoriales des oasis, dans lesquelles le développement de la filière dattes est considéré comme prioritaire et primordial. En l'absence d'une interprofession active, l'ANDZOA se développe comme un acteur avec une vision stratégique sur la filière phœnicicole et sur son pilotage. Ses programmes sont mis en œuvre à travers une convention avec les ORMVA.

**L'ODCO** L'Office du Développement des Coopératives fournit des services de base aux personnes souhaitant se regrouper en coopératives, sans intervenir dans le fonctionnement de celles-ci sauf occasionnellement en cas de conflit où il peut jouer un rôle d'arbitrage. Dans la pratique, l'ODCO est principalement actif dans l'enregistrement des coopératives et n'a pas suffisamment de moyens pour une action décentralisée.

**L'ONCA** L'Office National du Conseil Agricole (ONCA), mis en place fin 2013 pour jouer, à travers ses structures de proximité, de nouveaux rôles selon une nouvelle stratégie du conseil agricole élaborée récemment. Il est chargé d'appliquer la politique du gouvernement en matière de conseil agricole à travers notamment :

Le conseil agricole :

- Encadrer les agriculteurs en matière de conseil concernant la lutte contre les maladies affectant les plantes et les animaux ;
- Assister et accompagner les agriculteurs dans leurs démarches pour accéder aux encouragements et aides financières prévues par la législation et la réglementation en vigueur ;
- Assurer le développement et la promotion de la coopération internationale ;
- Développer et appliquer les méthodes innovantes de gestion et de diffusion des informations et des connaissances ;
- Assurer un conseil agricole axé sur l'approche genre ;
- L'accompagnement des organisations professionnelles.
- L'accompagnement, l'encadrement et le conseil des professionnels des filières de production agricole en matière de techniques de production, de valorisation, de commercialisation et de gestion des exploitations ;
- L'accompagner les professionnels dans la conception et la réalisation de projets agricoles innovants et d'agrégation ;
- Le soutien des actions entreprises par les autres acteurs de développement agricole.

Actuellement, la Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche (DEFR) du MAPM est toujours en charge pour la vulgarisation, formation, recherche et conseil agricole.

**L'Office National de Sécurité et de Salubrité Alimentaire (ONSSA)**. Ses attributions et missions sont les suivantes :

- Appliquer la politique du gouvernement en matière de sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des produits alimentaires depuis les matières premières jusqu'au consommateur final, y compris les denrées destinées à l'alimentation des animaux ;
- Assurer la protection sanitaire du patrimoine végétal et animal national et contrôler les produits végétaux et animaux ou d'origine végétale ou animale, y compris les produits de la pêche, à l'importation, sur le marché intérieur et à l'exportation ;
- Assurer la surveillance sanitaire des animaux et contrôler leur identification et leurs mouvements ;
- Appliquer la réglementation en vigueur en matière de police sanitaire vétérinaire et phytosanitaire ;
- Procéder à l'analyse des risques sanitaires que peuvent engendrer les produits alimentaires et les denrées destinées à l'alimentation des animaux sur la santé des consommateurs ainsi que les agents pathogènes pour la santé des végétaux et des animaux ;
- Contrôler les maladies des végétaux et des animaux, les produits issus des végétaux et des animaux, les denrées destinées à l'alimentation des animaux, les médicaments vétérinaires ou tout autre produit destiné à l'usage de la médecine et de la chirurgie vétérinaires ;
- Délivrer les autorisations ou les agréments sanitaires, selon le cas, des établissements dans lesquels les produits alimentaires et les denrées destinées à l'alimentation des animaux sont produits, fabriqués, traités, manipulés, transportés, entrepo-

sés, conservés ou mis en vente, à l'exception des halles aux poissons, des navires de pêche, des barges flottantes et des unités de traitement, de production, de transformation, de conditionnement et de conservation des produits et sous-produits de pêche maritime ;

- Emettre son avis en ce qui concerne la conformité sanitaire des établissements de pêche maritime visés au paragraphe précédent avant leur agrément ;
- Contrôler et procéder à l'enregistrement des médicaments vétérinaires et des établissements pharmaceutiques vétérinaires ;
- Contrôler les additifs alimentaires, le matériel de conditionnement, les produits et matériaux susceptibles d'entrer en contact avec les produits alimentaires ainsi que les engrais et les eaux d'irrigation ;
- Autoriser et/ou enregistrer les exploitations d'élevage ;
- Contrôler et procéder à l'homologation des pesticides et à l'agrément des établissements qui les produisent, les importent ou les exportent ;
- Contrôler et procéder à la certification des semences et des plants et à l'agrément des établissements qui les produisent, les importent ou les exportent.

**Le CRP II** Le Centre des Ressources du Pilier II (CRPII), créé récemment (2010) a le statut d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) entre l'État et cinq établissements publics fondateurs, sous tutelle du MAPM, à savoir l'ADA – l'ENA- l'IAV- l'ENFI- et l'INRA. Ce centre s'appuie sur les ressources humaines mobiles appartenant aux différentes institutions fondatrices. Il a pour principales missions entre autres :

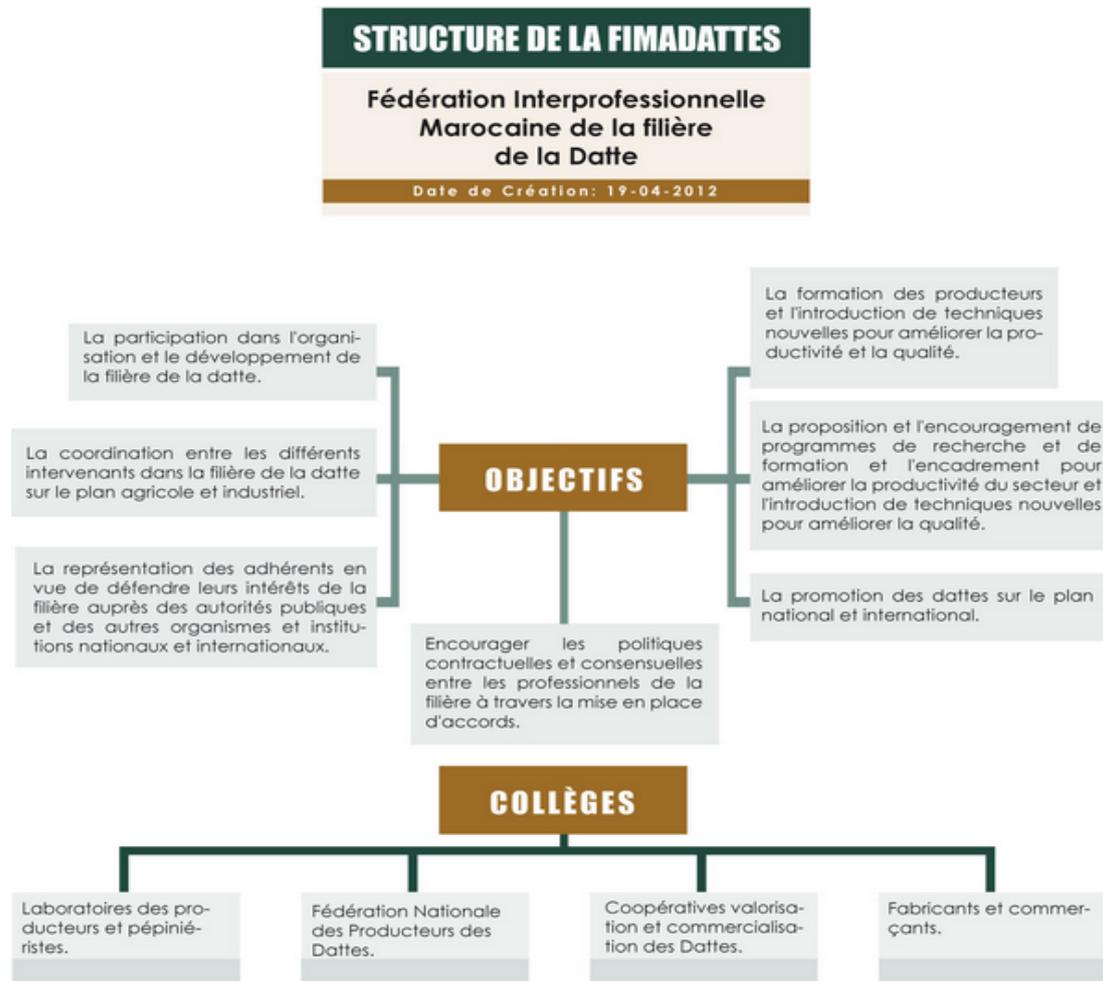
- La réalisation de programmes de formations et de stages destinés au renforcement des capacités des différents acteurs ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de communication ;
- le développement des échanges d'expertise, de programme de sensibilisation des différentes institutions Le CRPII appuiera et accompagnera les structures décentralisées du MAPM et les autres acteurs locaux, impliqués dans la réalisation sur le terrain. Il devra assurer la capitalisation des expériences, des démarches et des méthodologies pratiquées sur le terrain pour une meilleure connaissance des besoins des petites exploitations agricoles et des dynamiques territoriales, mais également pour le développement d'une ingénierie de formation à destination des structures d'encadrement et des leaders paysans.

Le **PNUD** a joint ses efforts à ceux de l'**Agence du Sud** en 2006. Une approche intégrée et inclusive a été utilisée comme levier de développement. Le **Programme des Oasis du Sud** (POS) repose sur les piliers suivants, dans une optique de développement humain et intégré :

- promouvoir la planification locale ;
- valoriser les produits du terroir ;
- promouvoir l'écotourisme ;
- préserver et valoriser le patrimoine et protéger l'environnement.

A cet égard, le POS a mis en place un système d'information communal au sein de 40 communes rurales et urbaines. Le Programme a appuyé la validation des plans communaux de développement de 33 communes, réalisé sept diagnostics participatifs et coopère étroitement avec la province de Tata pour la réalisation du plan provincial de développement. Le réseau des femmes élues de la région, qui a vu le jour en 2012, a défini cette année un programme d'appui aux femmes.

La **Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la filière de Dattes** a été créée lors de l'élaboration du contrat programme pour contribuer à sa mise en œuvre.



Source : [www.andzoa.ma](http://www.andzoa.ma)

### 2.1.3. La Recherche

Les dattes de manière générale bénéficient du soutien de l'INRA. L'INRA réalise des tests de techniques de multiplication et accompagne les laboratoires marocains spécialisés dans la production des vitro plants. Toutefois, cette variété n'est pas jugée prioritaire pour le développement des vitro plants, d'autant plus que la production de vitroplants ne suit pas la demande pour les dattes dites commerciales.

On signalera qu'un contrat a été signé entre l'INRA, représenté par le Docteur Harrak, et le POS pour une assistance technique aux coopératives de la province de Tata pour le conditionnement et la transformation des dattes.

### 2.1.4. Les structures de financement

Le système bancaire reste généralement assez peu utilisé par les producteurs agricoles concernés par le pilier II pour les raisons suivantes :

- une certaine méfiance des bénéficiaires par rapport au système bancaire ;
- un déficit dans la capacité de gestion financière et managériale des coopératives et des GIEs par rapport aux exigences des institutions de financement.

Généralement, la **microfinance rurale** et agricole n'est pas très développée au Maroc. Le système bancaire est traditionnellement présent via le Crédit Agricole du Maroc (CAM) avec deux nouvelles institutions, filiales qui ont vu le jour : la Société de Financement pour le Développement Agricole (SFDA) et la Fondation ARDI.

Le **Crédit Agricole** propose des financements adaptés, mais le taux d'intérêt reste élevé, aux alentours de 8%. De plus, les petits producteurs sont réticents au crédit pour des motifs religieux (riba).

Le produit financier « **Tamwil El Fellah** » est destiné à tous les exploitants qui ont du mal à présenter dans leurs dossiers de demande de crédit des garanties solides, notamment foncières. SFDA semble l'option la mieux adaptée à la filière des dattes. Deux conventions, portant sur un total de 136 projets pilier II, ont été signées entre le CAM/SFDA et l'État, représenté par ses Ministères de l'Agriculture et des Finances, d'une part et par l'ADA d'autre part, afin de tenter de développer des instruments de financements bancaires sur le pilier II. La seule garantie que peuvent éventuellement présenter les producteurs, individuellement ou collectivement, concerne une réserve de produits bruts ou transformés qui peut être conservée sur une longue période de temps avant la vente.

Un produit financier a été spécialement développé pour les producteurs et transformateurs de dattes : « **Tatmine Toumour** » pour le financement d'investissements en unité de valorisation de stockage frigorifique, de conditionnement, d'emballage ou des besoins de crédit de fonctionnement.

Les modalités de ce financement sont les suivantes :

- Quotité de financement allant jusqu'à 70% ;
- Durée de remboursement pouvant aller jusqu'à 10 ans;
- Possibilité d'un différé d'amortissement pouvant atteindre 2 ans;
- Taux d'intérêt préférentiel : 7% (HT) pour les crédits à moyen et long terme. 5% (HT) pour les crédits à court terme;
- Des modalités de remboursement personnalisées.

Ce produit est assorti de deux services :

- L'assistance technique et conseils dans le montage de votre projet ;
- L'accompagnement à l'international avec des conditions privilégiées.

La **fondation ARDI**, établissement de microcrédit pour les plus démunis qui s'ajoute à la douzaine d'institutions de microcrédit officiellement autorisées.

Les principaux canaux de financement des filières sont basés sur les subventions de l'État à travers une diversité de fonds tels que :

- le FDA, et le FDR destinés surtout à l'aménagement d'infrastructures ;
- le Fonds Hassan II;
- l'INDH ;
- l'Agence de Développement Social (ADS) pour des projets sociaux et socio-économiques

Ces subventions chéminent, de plus en plus, par des institutions bancaires alors que les apports (financiers ou en nature) des bénéficiaires sont généralement modestes. Les projets de plantations représentent la majorité des décaissements de ce type de subvention pour le pilier II.

Le **Fonds de Développement Agricole (FDA)** finance les subventions pour l'irrigation localisée avec un plafond de 45.000 DH/ha. Le coût estimé par hectare est de 20.000 DH pour une durée de vie estimée à trois ans. En dessous de 0,5 ha la subvention est à 100%, Au-delà la subvention tombe à 80%. La seule condition exigée est un lien juridique (titre de propriété) avec le terrain. Les filets anti-grêles sont subventionnés à hauteur de 7% par le FDA, avec un plafond de 50.000 DH/ha.

Les différents canaux de financement décrits ci-dessus ne sont que partiellement adaptés aux besoins des petits producteurs et de leurs coopératives.

### 2.1.5. Les producteurs et les organisations de producteurs

La plupart des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) constituées dans la zone Oasis ont pour principaux objectifs la gestion rationnelle de l'eau, l'augmentation de la production et la réalisation des bénéfices. Leur fonctionnement est affecté par le processus de décision qui ne suit pas toujours les règles démocratiques, ce qui est source de conflits. Les principales contraintes des OPA sont de nature géographique, économique, institutionnelle, liées au manque de formation, compliqué par le fort taux d'analphabétisme, et au manque d'encadrement. La majorité des OPA se base sur ses propres moyens de financement (cotisations des adhérents) et sur les subventions (FDA, INDS, ADS, ONG).

Les deux seuls GIE qui existent dans la région sont le « Walt dattes » localisé à Afra près de Tata et « Tamdoult » localisé au siège de la coopérative Annakhil à la CR d'Ait Oubeli. Le GIE Walt Datte opère dans les palmeraies faisant partie du Cercle Administratif de Tata, alors que celui de Tamdoult couvre les palmeraies du Cercle Administratifs d'Akka.

Le GIE Walt dattes compte trois coopératives déjà adhérentes (Azaghar, Elkhyr et Afra) et 6 coopératives en cours d'adhésion. Celui de Tamdoult compte 5 coopératives adhérentes (Akka, Nakhil, Tiferkhest, Taskella et Oubli) et 3 en cours d'adhésion. Le nombre total d'agriculteurs et agricultrices concernés par les deux GIE est de 338 membres.

Gie / Coopératives	Lieu	Domaine d'activité	Nombre d'adhérents	Date de création
<b>GIE WALT DATTES-TATA</b>				
Coopérative Azaghar pour le développement agricole	Centre de Tagmoute	Dattes ; Travaux agricoles : Labour, moisson	20	23/06/2010
Coopérative Alkhayr et Alfalah	Douar Tiyiti	Dattes ; Cultures Maraichères et fourragère	16	12/12/2008
Coopérative agricole Afra	Douar Taourirt-Afra	Dattes, Valorisation et transformation des dattes et d'autres légumes	13	09/12
Coopérative agricole Attadamoune	Tigane	Dattes, Elevage	14	2009
Coopérative agricole Sidi Ali	Sidi Ali-Adiss	Dattes, Gestion des puits, élevage des caprins et D'man	16	1986
Coopérative agricole Taghzont	Tighremt	Dattes ; Gestion d'eau et d'irrigation	35	1982
Coopérative Ait Matten Indfiane	Douar Indfiane	Dattes, Elevage D'man, production laitière	10	31/03/2012
Coopérative Essalam	Tazart	Dattes ; Elevage D'man, Broyage des aliments	16	1983
Coopérative Laksabi	Laksabi	Dattes, Gestion d'eau et d'irrigation	12	2011
<b>GIE TAMDOULT AKKA constitué mais unité de froid en projet</b>				
Coopérative Oasis Akka	Tagadirt	Dattes, Elevage 'D'man	17	6/2012
Coopérative Annakhil	Ait Oubelli	Dattes ; pompage et gestion des eaux d'irrigation, production des dattes et travaux du sol	54	1984
Coopérative agricole Tiferkhest	Tadakoust,Ait Oubeli	Production et commercialisation des dattes	30	06/12/2011
Coopérative Taskala (14 Tonnes)	Douar El Kasbah	Production et valorisation des dattes ; pompage et gestion des eaux D'irrigation	29	12/2006
Coopérative Sidi Ouali	Douar Imi Ougadir Fam El Hisn	Elevage et travaux du sol	10	26/4/2010
Coopérative Issil Oufella	Tizounine	Production des dattes	9	12/07/2011
Coopérative Ouedi Tamanart	Douar Ighir Tama-nart	Production et valorisation des dattes ; élevage D'man ; apiculture	15	02/12/1996
Coopérative Agricole El Hagonnia	Douar Tighirt	Production des dattes, Elevage D'man	22	1996

L'entreposage frigorifié au niveau de la région de Tata n'existe que chez deux coopératives, membres des deux GIE. Il s'agit des coopératives d'Afra du GIE de Walt Dattes et de Taskala du GIE de Tamdout qui disposent chacune d'une unité d'entreposage et de valorisation des dattes. La capacité totale d'entreposage est de l'ordre de 70 tonnes seulement. Pour les autres coopératives, le stockage se fait dans la majorité des cas à domicile et souvent dans des conditions qui affectent la qualité des dattes pour la commercialisation et pour la valorisation. Cette capacité, reste insuffisante devant l'offre potentielle de la zone.

Coopérative	Capacité	Capacité
Coopératives d'Afra (GIE de Walt Dattes)	Unité d'entreposage et de valorisation	40 T
Coopératives Taskala (GIE de Tamdout)	Unité d'entreposage et de valorisation	30 T
<b>Total</b>		<b>70 T</b>

La valorisation se fait au niveau de deux coopératives « Afra » et « Taskala ». Les autres coopératives vendent une grande partie des dattes sur pieds ou au niveau des marchés/souks locaux. Certaines coopératives disposent de broyeur de dattes, pour les dattes de mauvaise qualité qui sont vendues comme aliment de bétail. Les coopératives d'Afra et de Taskala sont également les seules à faire de l'emballage et l'étiquetage des produits des dattes à savoir, des cartons de 5kg, 3kg, 1kg, 500g, et 250g, ou des barquettes en plastique pour 1kg, 500g, 250g, et 50 grammes, ainsi que des bocaux de sirop de différentes capacités.

La **Coopérative AFRA** est décrite ci-dessous.



La coopérative effectue le conditionnement des dattes et la transformation des dattes communes ou des dattes en sirop, confiture, pâte. La variété Bouskri est broyée.



Les noyaux de dattes sont utilisés pour faire du café, à l'aide d'une broyeuse.



Elle a diversifié son activité de transformation à d'autres produits : la confiture de carottes et le khool (cosmétique pour le maquillage des yeux).



Les équipements sont assez récents et sont bien entretenus.



La première chambre froide est utilisée pour le stockage intermédiaire. La coopérative n'effectue pas la fumigation, faute de maîtrise du processus et des démarches d'obtention de l'autorisation auprès de l'ONSSA. L'unité est équipée d'énergie solaire, certes de faible capacité mais suffisante pour alimenter le séchoir.

La coopérative achète les dattes aux producteurs. Elle achète les emballages à Casablanca. Parfois, les emballages sont fournis par le GIE de Erfoud. La coopérative bénéficie de l'assistance technique de l'INRA pour la formulation des produits transformés, les emballages, les processus de fabrication,...

Les clients sont divers. Ils proviennent des grandes villes, généralement au mois d'octobre. Les caravaniers représentent une part non négligeable des ventes. La coopérative réalise une bonne partie de ses ventes lors des salons et foires dont le salon des dattes à Erfoud. Les frais de déplacement, la location et l'agencement des stands sont pris en charge par l'Agence de Développement Agricole (ADA). La coopérative a reçu, à titre de subvention, un pick up.

Les ouvrières sont payées 600 DH par mois, mais elles perçoivent aussi une part des bénéfices.

La coopérative semble avoir une bonne organisation, si l'on observe les règlements et les consignes d'hygiène affichés.



Ci-dessous, les locaux de l'unité de valorisation **Taskala**.



### 2.1.6. Les agro-industriels

La transformation des dattes est effectuée par les deux coopératives qui ne peuvent être considérées comme des agro-industriels. Le tissu industriel est peu développé dans la province de Tata.

### 2.1.7. Les commerçants

Par commerçant, on inclue les collecteurs locaux en charge d'identifier les producteurs et d'acheter les dattes pour le compte de grossistes basés dans les centres de consommation du Maroc. Les détaillants s'approvisionnent en règle générale auprès des grossistes, mais il arrive fréquemment qu'ils s'approvisionnent directement des producteurs. Les producteurs s'improvisent aussi commerçants pour aller écouler leur production dans les souks de la région.

### 2.1.8. Les transporteurs

Le transport des dattes s'effectue par divers moyens : charrettes, motos avec un équipement spécial pour transporter des marchandises, voitures utilitaires, véhicules personnels, camions et transport en commun (autocars et taxis), selon les quantités à transporter, les disponibilités des moyens de transport et les destinations.

### 2.1.9. Les consommateurs

La consommation des dattes est occasionnelle et se concentre autour du mois de Ramadan et des fêtes religieuses (ex : Achoura). Les consommateurs marocains considèrent la datte comme un produit générique.

La variété Bouitob est consommée surtout localement, étant un produit caractéristique de la région. Cette variété est très peu connue dans les marchés hors province de Tata. Il semblerait que cette variété est très appréciée des habitants de Tafraout.

Les caractéristiques de cette variété sont une faible teneur en sucre comparativement aux autres dattes nobles (Mejhoul, Boufeggous, Jihel,...).et une composition riche en minéraux. Par ailleurs, elle se conserve bien hors froid.

## **2.2. ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS**

### **2.2.1. Les relations entre producteurs et structures d'encadrement**

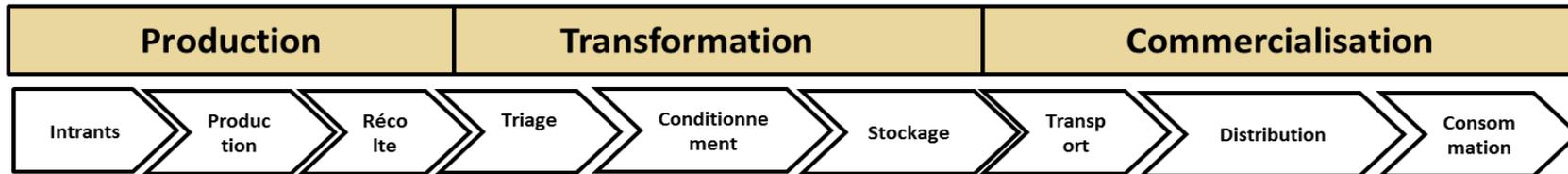
Une certaine « effervescence » règne dans la filière des dattes. Un grand nombre d'intervenants tant de l'administration publique que des ONG (CTB, PNUD) accompagnent cette filière stratégique, l'objectif du gouvernement marocain étant de contrer les fortes importations de dattes, pour la grande part en provenance de la Tunisie. Les producteurs, ainsi que les transformateurs, bénéficient d'un encadrement de proximité.

### **2.2.2. Les relations entre producteurs et commerçants**

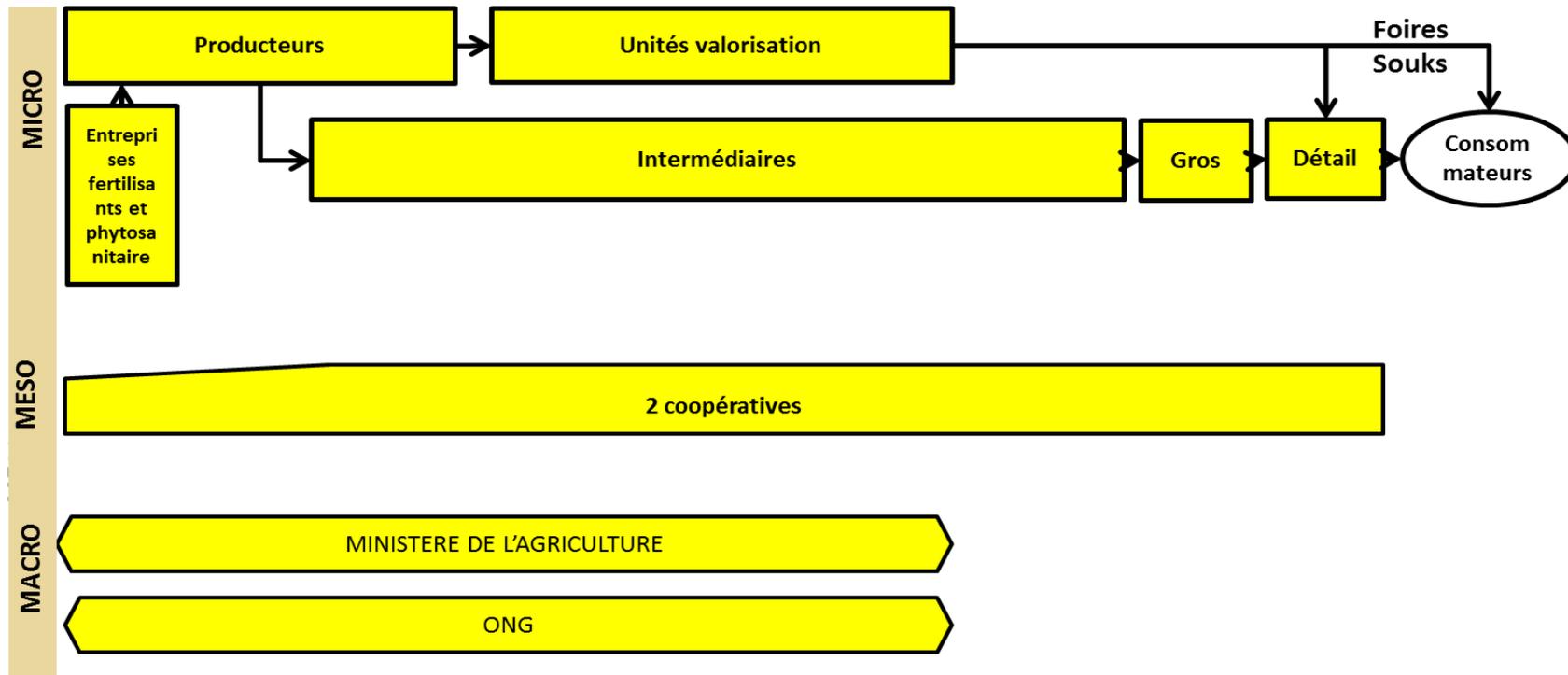
Le rapport de force est en faveur des commerçants (intermédiaires et grossistes). L'option favorisée par les producteurs est la vente sur pied, avec règlement immédiat en espèces. Le producteur peut également effectuer lui-même la récolte. Toutefois, le pouvoir de négociation de ces derniers, reste limité du fait justement d'accords isolés. Le regroupement en coopératives et la fédération récente en un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) va certainement changer la donne.

### 2.2.3. Cartographie de la filière

#### Fonctions



#### Principaux acteurs



La présente cartographie ne prend pas en compte la transformation qui ne concerne que les dattes communes, la variété Bouitob étant considérée datte noble.

Les producteurs des anciennes palmeraies se fournissent occasionnellement en fertilisants et produits phytosanitaires auprès des entreprises spécialisées. La technique de multiplication du rejet est celle utilisée pour la variété Bouitob.

Les producteurs assurent les différentes opérations de production. Les petits producteurs privilégient la vente sur pied, laissant à l'acheteur, généralement un intermédiaire mandaté par des grossistes, le soin de la récolte et du transport, voire même le conditionnement et le stockage (hors froid). Les petits producteurs sont ainsi assurés d'un règlement comptant dès la récolte.

Les petits producteurs ont aussi la possibilité de vendre leur production aux deux unités de valorisation disposant de chambres frigorifiques pour une commercialisation étendue au-delà de la période des récoltes. On notera que ces UV ne réalisent l'indispensable opération de fumigation faute d'autorisations dans les délais de l'ONSSA et de savoir-faire. Ces unités de valorisation commercialisent leurs stocks auprès des consommateurs qui viennent sur place (dont les touristes) ou qui fréquentent les salons et foires. Dans ce dernier cas, le transport est assuré par les organismes d'encadrement, plus précisément l'ADA.

Certains producteurs, commercialisent eux-mêmes leur production dans les souks ou directement aux particuliers (et touristes) qui viennent s'approvisionner dans la région. Les intermédiaires écoulent aussi une bonne part de leurs achats dans les souks.

### **2.3. LES CONTRAINTES DE FONCTIONNEMENT**

De nombreuses contraintes sont identifiées pour le bon fonctionnement de la filière des dattes.

Les contraintes qui se posent pour la production de plants de palmier dattier sont d'ordres biologiques et techniques. Sur le plan biologique, et vu le caractère récalcitrant de l'espèce plus prononcé chez les variétés nobles, la multiplication est très lente, causant des insuffisances dans l'approvisionnement des nouvelles plantations.

Les anciennes palmeraies, dites traditionnelles, qui se caractérisent par une majorité de petites exploitations, « fonctionnent » avec des moyens limités. Les traitements fertilisants et phytosanitaires sont rares et l'irrigation n'est pas optimale.

Les stations de frigorifiques ne disposent pas toujours d'un fonds de roulement suffisant pour un règlement au comptant des producteurs. Les business plans initiaux sont loin d'être réalisés. Les stations peinent à couvrir leurs charges de structure. Ce cercle vicieux est une entrave sérieuse à leur rentabilité et pérennisation. Par ailleurs, les coopératives n'ont pas les ressources ni les compétences suffisantes pour une commercialisation structurée. Elles n'appliquent pas de logique tarifaire pour chaque circuit de distribution, direct pour les consommateurs et les foires, et indirect pour les grossistes et les détaillants.

Face à cette faiblesse des unités de valorisation, les petits producteurs disposent en fait de deux alternatives : la vente aux intermédiaires sur pied, ou au souk dans des conditions sanitaires qui laissent à désirer.

Une autre contrainte réside dans l'enclavement de la région. Le transport vers les centres de consommation hors des zones de production reste problématique en raison de son coût élevé et des conditions de transport non adaptées, causant des pertes additionnelles.

### 3. ANALYSE DE LA PRODUCTION

#### 3.1. LES ZONES DE PRODUCTION

On dénombre 183 palmeraies dans la province de Tata totalisant 528.000 pieds dont 55% seulement sont productifs. La densité du palmier est très élevée au niveau des Oasiens (150 à 220 pied / ha) là où l'eau d'irrigation est disponible. A la périphérie on trouve le palmier satellite, dans ces endroits la densité est très faible (50 à 70 pied/ha).

Cercle ou Pachaliks	Caidat	Commune R ou U	Nombre d'oasis
<b>Akka</b>	<b>Aït Oubelli</b>	<b>Aït Oubelli</b>	5
		<b>Kasbat S. Abdellah B. Mbark</b>	5
		<b>Touzounine</b>	3
	<b>Akka</b>	<b>Akka</b>	4
	<b>Tamanart</b>	<b>Tamanart</b>	16
<b>Foum Lhisn</b>	<b>Foum Lhisn</b>	<b>Foum Lhisn</b>	5
<b>Foum Zguid</b>	<b>Akka Ighane</b>	<b>Aguinane</b>	10
		<b>Akka Ighane</b>	12
		<b>Ben Yaakoub</b>	7
	<b>Allougoum</b>	<b>Allougoum</b>	14
		<b>Tlit</b>	7
	<b>Foum Zguid</b>	<b>Foum Zguid</b>	7
	<b>Tissint</b>	<b>Tissint</b>	8
<b>Tata</b>	<b>Addis</b>	<b>Addis</b>	11
		<b>Oum Oulguerdane</b>	6
		<b>Tigzmert</b>	10
	<b>Issaffen</b>	<b>Issaffen</b>	27
		<b>Tizeght</b>	12
	<b>Tagazmirt</b>	<b>Tagazmirt</b>	1
	<b>Tagmoute</b>	<b>Tagmoute</b>	9
	<b>Tata</b>	<b>Tata</b>	4
<b>Nombre total d'oasis</b>			<b>183</b>

Source : Dossier technique et financier. Développement des filières du palmier dattier et du safran dans la région Souss Massa Drâa. La Coopération Technique Belge

La zone de Tata a connu un déclin très important de son patrimoine dattier en raison de l'attaque du Bayoud et des sécheresses qui ont séviés sur plusieurs années. Les effectifs de palmiers sont passés de presque 1,2 millions de pieds durant les années 70 à 959.000 pieds actuellement. D'autre part, les palmeraies sont considérées vieillissantes ; On estime que plus de 40% des palmiers ont dépassé les 100 ans.

La variété Bouitob, cultivée uniquement dans la région de Tata, avec une production de 252 tonnes durant la campagne 2012-2013, représente 0,3% de la production nationale estimée à 82.770 Tonnes, et de 5,8% de la production de la province de Tata (4381 tonnes).

Ces 252 tonnes se répartissent comme suit :

- 20 tonnes destinées à l'autoconsommation,
- 232 tonnes destinées à la commercialisation.

La qualité de cette variété est jugée moyenne.

La production totale de dattes de la province de Tata était de 4.381 tonnes durant la campagne 2012/2013.

Variété	Production (T)	%
Khalts (Sairs)	1.945	44,7%
Boufeggous	1.075	23%
Jihel	560	12,6
Bouskri	549	12,9
Bouitob	252	5,8
<b>Total</b>	<b>4.381</b>	<b>100</b>

Source : ORMVAO

Cette production se répartit comme suit pour une production destinée à la commercialisation de 2530 tonnes (soit 58%), dénotant la faible qualité de la production de la région.

Qualité/Variétés	Production (T)	Destinations (T)			
		Autoconsommation	Commercialisation	Aliment Bétail	Pertes
<b>Qualité Extra</b>	0 (0%)	0	0	0	0
<b>Qualité Première</b>	1.625 (37%)	200	1.421	0	0
Boufeggous	1075	100	971	-	-
Bouskri	550	100	450	-	-
<b>Qualité Moyenne</b>	1.960 (45%)	420	1.540	0	0
Jihel	560	100	460	-	-
Bouittob	252	20	232	-	-
Sairs (Khalts)	1.148	300	848	-	-
<b>Qualité Médiocre</b>	800 (18%)	0	0	800	0
Khalts (Sairs)	800	0	0	800	-
<b>TOTAL</b>	<b>4.381</b>	<b>1.020</b>	<b>2.530</b>	<b>800</b>	

Source : ORMVAO

Le rendement de la variété Bouitob est faible, de l'ordre de 10 kg par pied.

## 3.2. LES FACTEURS DE PRODUCTION

### 3.2.1. La terre

Les informations contenues ci-dessous proviennent du rapport « MCA Maroc : Analyse chaîne de valeur dattes. 2011.

La principale caractéristique des exploitations phoenicoles est le morcellement des parcelles qui peuvent aller jusqu'à 8. La classification des exploitations selon leurs tailles montre que dans 56% des cas la taille est inférieure à 2 Ha. Les exploitations phoenicoles sont gérées essentiellement par des hommes (98%).

Le statut foncier des terres est presque exclusivement Melk (99,9%). Les terres relevant du statut domaniale, guich et collectif existent mais elles sont rares. Quant au mode de faire valoir, le mode direct est le plus dominant (99%), mais la gestion par location ou par associa-

tion est aussi présente à des faibles proportions. La taille moyenne des exploitations gérées par mode de faire valoir direct est de 2,44 Ha.

Il s'agit assez souvent d'exploitations familiales. L'accès à l'eau est régit par des droits d'eau pour chaque source, *seguias* ou *Khettara*. Les contrats sur les cultures annuelles sont de 1/3 ou 1/4 (Toulout ou Roubouaa) pour le preneur (celui qui apporte la main d'oeuvre). Le donneur de la terre apporte les semences, engrais, fumier, etc et reçoit les 2/3 ou les 3/4 selon le cas.

Ces données sont aussi valables pour la province de Tata.

### 3.2.2. L'eau

Globalement, et au niveau national, l'irrigation est assurée essentiellement à partir des puits (31 %), des oueds (27%) ou des barrages (29%). Plusieurs producteurs ont recours à plus d'une origine pour satisfaire les besoins de leurs cultures tout au long de l'année, mais bon nombre déclarent avoir recours à une seule source : les oueds dans 46% des cas, les sources dans 20% des cas et les puits dans 15%. Quand il s'agit des puits, plus de 90% des exploitants déclarent faire des pompages sur leurs propres exploitations. Moins de 1% des producteurs utilisent l'irrigation en goutte à goutte ou l'aspersion<sup>8</sup>. L'utilisation collective de l'eau d'irrigation avec une répartition selon les droits d'eau, est très répandue dans les régions oasiennes, elle concerne plus de 95% des producteurs.

La quasi-totalité des exploitations oasiennes sont irriguées (96%). La superficie moyenne d'une parcelle irriguée est de 0,43 Ha, contre 0,49 Ha pour une parcelle non irriguée, et elle est plus petite (0,43 Ha) qu'en dehors du périmètre.

**La province de Tata** présente une homogénéité physique avec un paysage oasien dans les endroits où le potentiel hydrique est facilement exploitable, et un autre désertique dans les zones sahariennes et rocailleuses.

La moyenne des **précipitations** enregistrées ne dépasse guère 100 mm/an ; le potentiel hydrique de la Province est constitué des oueds et des eaux souterraines, les crues constituent une importante ressource pour l'agriculture vivrière et l'enrichissement de la nappe phréatique.

Les **ressources hydriques** de la région, mis à part les quelques précipitations hivernales sporadiques, sont essentiellement dues aux eaux d'infiltrations en provenance des pluies qui tombent sur les montagnes de l'Anti-Atlas. Ces eaux d'infiltration rechargent les nappes phréatiques et alimentent les sources et les *Khettarat* (sorte de grandes canalisations souterraines, construites au cours des siècles passés, amenant l'eau des ruissellements vers les oasis). Parmi les ressources, on distingue :

- Les eaux Pérennes qui sont constituées par les résurgences et les sources au niveau des Foum. Ainsi les principaux Foum qui dominent les oasis les plus importantes sont au nombre de 6 (Foum Adis, Foum Tata, Foum Ait Ouabelli, Foum El Hisn, Foum Icht et Foum Akka) ;
- Les eaux Saisonnières : Elles sont constituées par les eaux de crues issues du versant sud de l'Anti-Atlas, au niveau des oueds, et sont déversées à l'oued Drâa. Et malgré les dommages qu'elles produisent au niveau des infrastructures, ces eaux profitent positivement à l'irrigation du patrimoine phoénicicole des oasis.

Les ressources en eau sont généralement assez limitées. Chaque oasis dispose en moyenne d'une source, une séguia et trois *khettara* en plus d'une motopompe collective et

<sup>8</sup> Structure de la filière du palmier dattier dans la région Souss Massa Drâa. MCA. 2011

neuf motopompes privées. Ce dernier mode de puisage de l'eau s'est développé surtout après la sécheresse des années 1980.

Cercle ou Pachaliks	Caidat	Commune R ou U	Nombre d'oasis	Nb sources	Nb Séguias	Nb Khettaras	Nb puits	
							Individuels	Collectifs
Akka	Aït Oubelli	Aït Oubelli	5	17	5	18	43	3
		Kasbat S. Abdellah B. Mbark	5	4	1	0	59	5
		Touzounine	3	21	14	170	81	3
	Akka	Akka	4	1	0	15	88	1
	Tamanart	Tamanart	16	19	20	35	80	3
Foum Lhisn	Foum Lhisn	Foum Lhisn	5	14	5	23	94	2
Foum Zguid	Akka Ighane	Aguinane	10	12	23	16	13	
		Akka Ighane	12	46	35	21	63	1
		Ben Yaakoub	7	12	4	13	79	1
	Allougoum	Allougoum	14	6	16	22	197	5
		Tlit	7	16	15	16	11	2
	Foum Zguid	Foum Zguid	7	2	8	16	414	5
Foum Zguid	Tissint	Tissint	8	1	10	11	212	3
Tata	Addis	Addis	11	12	5	9	166	4
		Oum Oulguerdane	6	1	0	17	76	6
		Tigzmert	10	13	13	7	36	10
	Issaffen	Issaffen	27	61	41	22	26	17
		Tizeght	12	11	0	13	0	4
	Tagazmirt	Tagazmirt	1	1	0	1	8	4
	Tagmoute	Tagmoute	9	8	13	11	13	19
	Tata	Tata	4	3	8	34	12	14
<b>Moyenne des totaux par commune</b>			<b>9</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>84</b>	<b>6</b>
<b>Moyenne par oasis</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>1</b>

Source : Dossier technique et financier. Développement des filières du safran et du palmier dattier dans la région Souss Massa Drâa

Les débits d'eau par commune sont donnés en annexe.

L'eau est généralement utilisée pour irriguer les palmiers dattiers, d'autres arbres fruitiers (oliviers, figuiers, grenadiers,...) et des cultures sous étage (céréales, légumineuses, maraîchage, fourrages (notamment la luzerne) et quelques fois des cultures spéciales de type henné. La salinité de l'eau est plutôt nulle ou faible, à l'exception des communes de Foum Zguig.

### 3.2.3. La main d'œuvre

Cette région, comme d'autres dans le sud marocain, subit la désertion des zones agricoles. Il semblerait que les femmes effectuent elles aussi, ces dernières années, la récolte, et entreprennent la périlleuse ascension des palmiers.

## 3.3. LES VARIETES CULTIVEES

Le patrimoine phoenicole marocain compte quelque 450 cultivars<sup>9</sup> qu'on peut classer en trois catégories :

- Des variétés connues et identifiées ayant une importance économique confirmée, utilisées soit pour la consommation humaine (Jihel ; Majhoul, Boufegous etc.) soit pour l'alimentation de bétail (Aguelid etc.) ;

9 Sadri, H. 2011. *Pack Agro*, no 101 – Novembre 2011

- Des variétés non identifiées, communément regroupés sous l'intitulé de Khalt ou Sair qui sont aussi d'une bonne qualité mais qui proviennent de plusieurs origines ;
- Des variétés d'importance secondaire qui sont parfois identifiées par un nom mais avec une faible répartition et représentativité.

Seule une dizaine fait l'objet d'exploitation commerciale.

Les variétés les plus prisées sont les moins productives, suite à la politique de sélection des fruits pour la qualité de leurs fruits et non pour leur performance agronomique. Elles régénèrent moins de rejets, se multiplient plus lentement et sont plus sensibles aux maladies, notamment le bayoud.

Variété	Pieds totaux	%	Pieds productifs	%	Production	%
<b>Khalts*</b>	2 571 212	53,89	1 518 550	58,90	47 952	57,9
<b>Boufeggous*</b>	538 911	11,30	303 026	11,75	8 637	10,4
<b>Jihel*</b>	483 465	10,13	203 519	7,89	7 421	8,97
<b>Bousthammi*</b>	192 959	4,04	91 199	3,54	4 815	5,82
<b>Bouslikhene*</b>	227 894	4,78	90 175	3,50	3 156	3,81
<b>Majhoul*</b>	152 761	3,20	73 020	2,83	2 204	2,66
<b>Assiane</b>	90 000	1,89	62 000	2,40	1 984	2,40
<b>Iklane</b>	88 077	1,85	31 556	1,22	1 818	2,20
<b>Bouskri*</b>	139 714	2,93	85 262	3,31	1 452	1,75
<b>Najda*</b>	152 720	3,20	45 837	1,78	1347	1,63
<b>Race Lahmer</b>	25 990	0,54	11 696	0,45	468	0,57
<b>Aguelid</b>	14 072	0,29	7 067	0,27	270	0,33
<b>Bouittob*</b>	<b>34 450</b>	<b>0,72</b>	<b>25 201</b>	<b>0,98</b>	<b>252</b>	<b>0,30</b>
<b>Bourar*</b>	11 987	0,25	6 546	0,25	231	0,28
<b>Boufeggousgharas</b>	9 600	0,20	4 100	0,16	139	0,17
<b>Ahardane</b>	7 786	0,16	3 175	0,12	127	0,15
<b>Aziza Bouzid*</b>	9 700	0,20	3 000	0,12	108	0,13
<b>Bouijjou</b>	4 397	0,09	3 000	0,12	105	0,13
<b>Otoukdime*</b>	3 500	0,07	3 500	0,14	88	0,11
<b>Hafs</b>	1 000	0,02	1 000	0,04	50	0,06
<b>Admam</b>	1 700	0,04	1 300	0,05	39	0,05
<b>Aziza Menzou</b>	2 140	0,04	1 300	0,05	39	0,05
<b>Erratbia</b>	2 000	0,04	1 300	0,05	39	0,05
<b>Taabdount</b>	1 960	0,04	1 300	0,05	22	0,03
<b>Boucerdoune*</b>	1 017	0,02	702	0,03	7	0,01
<b>Oum-N'hal</b>	2 075	0,04	-	0	0	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 771 087</b>	<b>100</b>	<b>2 578 331</b>	<b>100</b>	<b>82770</b>	

\* : Variétés retenues par la norme marocaine générale des dattes

Source : DPA de Tata, Bilan Phoenicicole. 2012-2103

La représentativité des variétés varie selon la taille des exploitations et les périmètres. Ainsi, on constate que dans la classe des micro-exploitations (moins de 0,5 ha), on retrouve essentiellement les khalts mélangés avec cinq ou six autres variétés connues.

Le rendement moyen est d'environ 38 Kg/arbre avec des variations allant de 46 Kg/arbre pour les variétés les plus productives (Bouslikhane) à 31 Kg/arbre pour les variétés les moins productives (Bouzekri). A noter que les rendements enregistrés avec les khalts et variétés non identifiées, ne semblent pas être affectés par le facteur ressources en eau, ce qui est probablement un indice de tolérance de ces clones à la sécheresse.

Le profil variétal des palmeraies de la province de Tata est donné ci-dessous (en pieds) :

Palmeraies	Variétés & clones					Nombre de palmiers		
	Boufeggous	Bouitob	Jihel	Clone & Sairs	Bouskri	Total	Productifs	%
Tata	11.800	8.300	16.700	71.000	2.200	110.000	53.000	10,3
Tigzmert	3 100	2 950	4 200	27 000	3 750	41 000	23 000	4,1
Addis	8 000	5 000	6 500	71 000	4 500	95 000	51 000	10,3
Oum El Guerdane	7 000	5 000	2 000	81 000	5 000	100 000	61 000	12,4
Akka Et Sidi Ab B M. Barek	24 800	13 200	10 000	178 500	7 700	234 000	142 000	24,7
Ait Ouabelli	21 750		11 200	55 650	11 400	100 000	51 000	10,3
Touzounine	2 100		5 200	78 600	14 100	100 000	31 000	6,2
Tagmout	2 000		3 000	13 000	2 000	20 000	4 000	0,8
Issafen				9 000		9 000	500	0,2
Tamanart	6 000		4 000	59 000	11 000	80 000	56 000	10,3
Foum EL Hisn	5 000		8 000	54 000	3 000	70 000	56 000	10,3
<b>Total</b>	<b>5 000</b>		<b>8 000</b>	<b>54 000</b>	<b>3 000</b>	<b>70 000</b>	<b>56 000</b>	<b>10,3</b>

Source : DPA Tata

Au niveau de la zone d'action de la DPA de Tata, le peuplement phéonicoles est composé comme suit :

Variétés et clones	%
Clones et Sairs	73%
Boufeggous	9,5%
Bouskri	6,7%
Jihel	7,1%
Bouitob	3,5%

Source : DPA Tata

La composition variétale est dominée par le Sair généralement issu de semis de noyaux, sa qualité est moyenne à médiocre.

### 3.4. LES TECHNIQUES CULTURALES

L'arboriculture qui constitue la colonne vertébrale des systèmes oasiens est basée sur le dattier planté en association avec d'autres espèces fruitières comme l'olivier, l'abricotier, le figuier, l'amandier et le pommier. Le dattier est toujours l'espèce fruitière la plus dominante, elle représente en moyenne 51% des effectifs arboricoles. Ce pourcentage augmente avec la taille des exploitations, il est de 42% lorsque la taille de l'exploitation est inférieure à 0,5 ha et de 57% dans les exploitations s'étalant sur plus de 2 Ha.<sup>10</sup> La proportion que représente le palmier dattier par rapport aux autres espèces fruitières dépend également de la situation des ressources en eau dans le périmètre. La densité de plantation moyenne est de 66 arbres par hectare, mais elle varie selon la taille des exploitations et les types de périmètres.

<sup>10</sup> Source : Dossier technique et financier. Développement des filières du safran et du palmier dattier dans la région Souss Massa Drâa.

Le palmier est soumis aux attaques de plusieurs maladies et ravageurs dont les principaux sont :

- Le bayoud : l'ennemi majeur des bonnes qualités du palmier-dattier il continue à causer ses dégâts sur toutes les palmeraies de la zone d'action de la DPA de Tata ;
- La cochenille blanche qui provoque une dépréciation qualitative et quantitative de la production ;
- La pyrale : un ravageur qui intervient au moment du stockage des dattes et qui agit sur la qualité et la valeur commerciale des dattes.

Par ailleurs, la zone d'action est soumise au vent violent (chergui) surtout au cours des mois d'Avril et Mai.

La taille des exploitations détermine le type de conduite culturale, et par conséquent la productivité de la palmeraie, comme suit ;

- les extensions que l'on peut qualifier de palmeraies modernes qui peuvent dépasser 35 kg/pieds soit 3,5 T/ha et plus (Productivité forte) ;
- les palmeraies traditionnelles bien entretenues (20 à 30 kg/pied) ;
- les palmeraies traditionnelles qui manquent d'entretien.

Notons que la variété Bouitob est essentiellement cultivée dans les palmeraies traditionnelles et ne fait pas l'objet d'extensions.

Les exploitations de plus de 2 ha de SAU sont celles qui enregistrent le score le plus élevé en matière d'adoption des bonnes pratiques de conduite du palmier dattier. Cette différence est surtout due à l'importance de la pratique du travail du sol, de l'irrigation et de la fertilisation chimique.

Dans les zones oasiennes, l'irrigation est la technique la plus adoptée par les phoeniciculteurs, elle concerne près de 96% des exploitations agricoles au niveau de la zone oasienne. La taille (avec nettoyage des touffes) et la fertilisation chimique sont adoptées respectivement par 77% et 58% des exploitations agricoles toutes classes de superficies confondues, alors que le travail mécanique du sol est pratiqué dans 26% des cas. La pratique de la protection phytosanitaire est négligeable et concerne moins de 1% des exploitations agricoles<sup>11</sup>. Les régions oasiennes connaissent l'un des taux de mécanisation les plus faibles au Maroc. A peine 3% des producteurs disposent d'un tracteur et 25% d'une motopompe. Les producteurs qui disposent d'au moins une motopompe ne représentent que 5% du total. Seulement 1% des producteurs font recours aux techniques d'irrigation autre que le gravitaire. La faiblesse de mécanisation touche également toutes les autres techniques (fertilisation, traitement phytosanitaire etc.)

La main d'œuvre qualifiée et suffisante est également manquante. Un ouvrier est nécessaire pour la récolte pendant un jour pour un hectare. En Tunisie, à titre de comparaison, 4 à 5 ouvriers sont mobilisés par pied pour une récolte de 100 kg en 5 mn. Les femmes effectuent aussi la récolte mais elles sont moins rapides.

### 3.5. LES COÛTS DE PRODUCTION

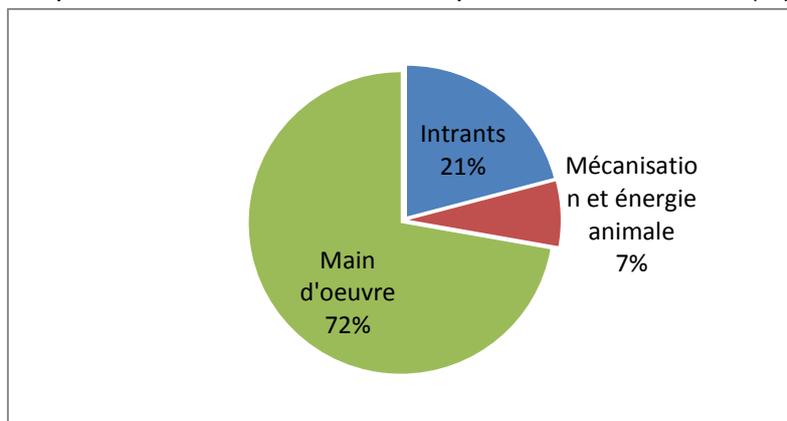
Au niveau de la filière dans toutes les zones de production, et en se basant sur un échantillon de 900 exploitations agricoles de la zone des oasis, le total des charges variables s'élève à 3560 DH/exploitation et par an. Pour une densité moyenne estimée à 100 arbres/ha, les charges variables atteignent donc près de 6.098 Dh/ha équivalent. D'une façon générale, les grandes exploitations (SAU supérieure à 2 ha) engagent les charges par hectare les plus réduites, soit en moyenne 4.830 dh/ha équivalent<sup>12</sup>.

11 Source : Dossier technique et financier. Développement des filières du safran et du palmier dattier dans la région Souss Massa Drâa.

12 Structure de la filière du palmier dattier dans la région du Souss Massa Draa. MCA. 2011

Les frais de main d'œuvre constituent l'essentiel de ces charges (72%) suivis par ceux liés à l'acquisition des intrants (21%) puis par les frais de traction animale et de mécanisation (7%)

Répartition des frais variables de production de la datte (%)



Dans les palmeraies traditionnelles de Tata où est cultivée la variété Bouitob, les données pour le calcul des coûts de production sont les suivantes :

- Une densité de 60 à 120 pieds / ha dont environ 50% ne sont pas productifs ;
- Un rendement par pied de 10 kg (50 pieds/ha) à 20 kg (120pieds/ha) ;
- Des écarts de triage de 10%.

Etant donné que l'âge des plantations est supérieur à 30 ans, les coûts d'installation sont considérés amortis.

Les coûts de production sont évalués pour une densité de 60 pieds / ha, à 3.900 DH / ha soit 130 DH / pied productif, et donc 13 DH par kg. Ils sont de 10.100 DH / ha, soit environ 170 DH / pied productif et donc 8,5 DH / kg.

### 3.6. LES CONTRAINTES DE LA PRODUCTION

Les contraintes se posent d'abord pour la production de plants de palmier dattier. L'Institut national de recherche agronomique ainsi que les autres laboratoires nationaux rencontrent des difficultés à suivre le rythme des plantations tel que prévu dans le contrat-programme 2010-2020. A fin 2014, les nouvelles plantations réalisées depuis la signature de la convention ont porté sur 2.500 ha sur les 17.000 programmés. Pour les investisseurs tout comme pour le ministère de l'Agriculture, il n'est pas question de recourir à la technique de multiplication des rejets qui comporte un gros risque de transmission de maladies, notamment le bayoud. Or, c'est la seule technique aujourd'hui utilisée pour la variété Bouitob qui, de plus, se caractérise par ses faibles rejets, rendant ainsi la multiplication difficile, avec pour conséquence peu de renouvellement. Les plants in vitro subventionné par l'Etat n'ont pas été effectués pour cette variété en raison de l'absence de souche et de demande.

La conduite technique du palmier dattier reste défailante. La fertilisation, à côté de l'irrigation, est l'aspect technique qui a le plus d'impact sur les rendements. Elle est basée essentiellement sur le fumier avec peu de supplément en engrais minéraux et elle n'est pas généralisée. Le désherbage est souvent pratiqué de façon manuelle, cependant bon nombre de producteurs (48%) déclarent ne pas pratiquer de désherbage par manque de main d'œuvre.

En conclusion, on peut dire que la faiblesse des rendements enregistrés dans les oasis est due en partie aux performances des variétés, à la non maîtrise des techniques de conduites en particulier la fertilisation et la nature des systèmes de culture.

## 4. ANALYSE DE L'ENCADREMENT DES PRODUCTEURS

20% des producteurs déclarent n'avoir reçu aucun encadrement. Pour ceux qui bénéficient de l'encadrement, la source est dans 78% des cas les structures du Ministère de l'Agriculture, notamment les CMV et les CDA (61% des cas). A peine 2% déclarent avoir reçu de l'encadrement de structures privés<sup>13</sup>.

L'encadrement technique est d'abord limité par le nombre élevé des petites exploitations et le nombre réduit des effectifs de l'encadrement. L'analphabétisme est aussi une contrainte majeure à un encadrement efficace, par le biais notamment des formations.

Les ONG assurent aussi un encadrement technique aux producteurs, notamment la Coopération Technique Belge qui a appuyé les unités de conditionnement en collaboration avec l'ORMVAO.

## 5. ANALYSE DE LA COMMERCIALISATION

Les dattes de la région de Tata sont commercialisées aussi bien dans la province que dans les autres régions du Maroc. Les principaux marchés internes de la zone sont les souks des différents centres urbains et villages, à savoir :

- Les deux grands marchés de Tata et Akka ;
- Les marchés moyens et petits de Foum Lhisn, Addis, Ait Ouabli, Touzounine, Tagmoute Issafen et autres douars de la région.

Les écoulements extérieurs des dattes vont essentiellement vers Agadir, Ouarzazate, Marrakech ainsi que vers certaines villes des provinces du Sud, notamment Laâyoune. Une faible part est occasionnellement destinée à Ouarzazate. Ces destinations sont souvent des points de départ vers d'autres marchés du royaume, notamment durant la période du Ramadan.

### 5.1. LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMERCIALISATION

La commercialisation s'effectue selon deux circuits :

- Direct des producteurs et des unités de valorisation aux consommateurs qui se rendent sur place ou rencontrés lors des salons et des foires ;
- Indirect par le biais des intermédiaires appelés aussi collecteurs qui achètent aux producteurs pour le compte de grossistes, lesquelles ensuite approvisionnent les détaillants.

Une enquête réalisée à Ouarzazate courant septembre 2015 (donnée en annexe) auprès des détaillants a donné les indications suivantes :

- Les détaillants s'approvisionnent auprès de producteurs, de grossistes et plus rarement de coopératives, pour la plupart de la région de Zagora, à une fréquence hebdomadaire ou bimensuelle ;
- Le transport s'effectue par différents moyens : camions, autocars, taxis, voitures personnelles ;
- La part des dattes dans leur chiffre d'affaires est importante. Elle peut atteindre 100%. Leur offre s'étend aussi à d'autres fruits secs (figues) et aux produits régionaux (henné et eau de rose ;

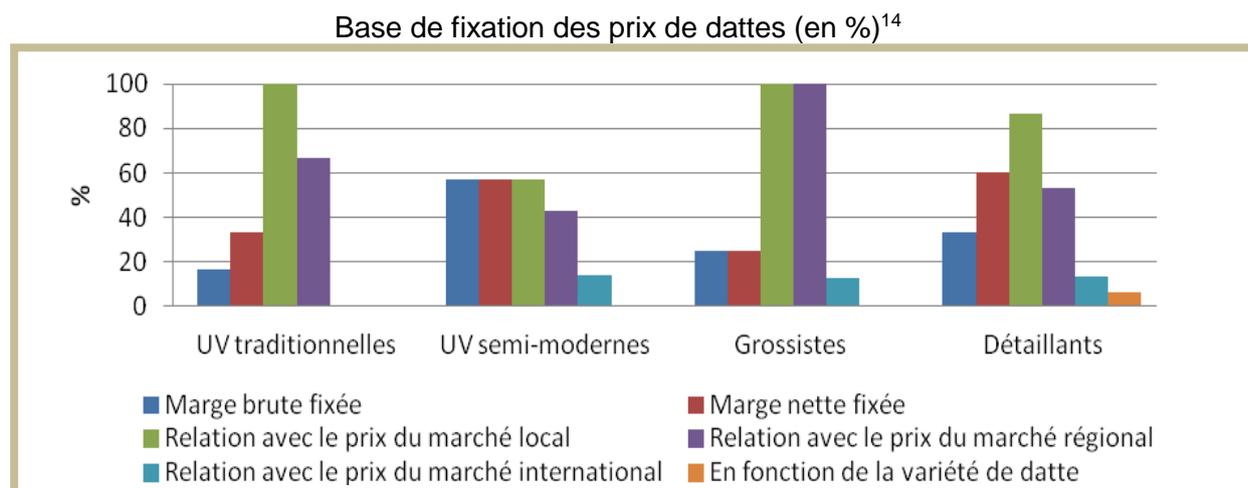
<sup>13</sup> Source : MCA

- Les prix d'achat varient de 8 DH à 70 DH le kg en fonction de la variété et de la qualité, alors que les prix de vente oscillent de 13 DH à 86 DH le kg.

L'emballage est généralement de mauvaise qualité, peu adapté à des produits alimentaires, à l'exception de la provenance des coopératives.

## 5.2. ANALYSE DES PRIX

Les prix de vente des différents produits dattiers sont fixés par les différents acteurs en aval de la filière en tenant compte de plusieurs critères.



Les prix prévalant sur le marché local et sur le marché régional constituent la base de fixation des prix de vente pour les UV traditionnelles et les grossistes. Pour les UV semi-modernes et les détaillants, ce prix est additionné d'une marge nette. Cette différence de comportement entre les deux groupes d'opérateurs pourrait s'expliquer par le type de marché visé. En effet, les UV semi-modernes et les détaillants visent essentiellement le marché urbain où le pouvoir d'achat des consommateurs est nettement meilleur à celui du marché rural.

Les prix de vente de la variété Bouitob du producteur est aux alentours de 15 DH selon la qualité. Le prix de vente détail serait de 40 DH le kg. Ces prix ramenés au volume de 232 Tonnes de la variété Bouitob, nous donnent une estimation des revenus des producteurs sur la base d'un prix moyen de 15 DH / Kg de 3,5 millions de dirhams. Le chiffre d'affaires valeur consommateur sur la base d'une moyenne de 40 DH / kg serait de 10 millions de dirhams.

A titre indicatif, les revenus tirés de la vente des dattes par les producteurs sur une moyenne de 10 DH / kg en raison de la forte proportion de dattes de qualité moyenne et médiocre, pour une production destinée à la commercialisation de 2.530 tonnes, seraient de 25 millions de dirhams. Le chiffre d'affaires, valeur consommateur, sur une base de 25 DH / kg, serait de 63 millions de dirhams.

14 Structure de la filière du palmier dattier dans la région Souss Massa Draa. MCA. 2011

### 5.3. ANALYSE DES COÛTS ET MARGES DE COMMERCIALISATION

Le tableau ci-dessous<sup>15</sup> indique la répartition (2011) des marges brutes en dirhams de l'ensemble des opérateurs le long de la chaîne des valeurs de la filière dattière pour une tonne de dattes.

Type Produit	Producteurs	Collecteurs	UV traditionnelles	Grossistes	Détaillants	Total
<b>Datte à haute valeur marchande</b>	45.910	16.295	13.782	20.086	<b>46.700</b>	142.773
%	32%	11%	10%	14%	33%	100%
<b>Datte à moyenne valeur marchande</b>	<b>14.610</b>	<b>9.656</b>	<b>15.115</b>	<b>7.211</b>	<b>9.700</b>	<b>56.292</b>
%	<b>26%</b>	<b>17%</b>	<b>27%</b>	<b>13%</b>	<b>17%</b>	<b>100%</b>
<b>Datte à faible valeur marchande</b>	6.760	2.550	<b>7.400</b>	3.184	3.389	23.283
%	29%	11%	32%	14%	15%	100%

La Variété Bouitob est considérée à moyenne valeur marchande.

Le tableau ci-dessus donne la répartition des marges entre tous les opérateurs de la chaîne de valeur. Globalement, pour les dattes de moyenne valeur marchande, la marge se répartit de la façon suivante :

- Un quart pour le producteur ;
- Un quart pour les unités de valorisation.

Près de 50% pour les intermédiaires, les grossistes et les détaillants, la marge étant un peu plus faible pour le grossiste.

### 5.4. LES DIFFICULTES LIEES A LA COMMERCIALISATION

Au niveau de la commercialisation proprement dite, les opérateurs de la filière dattière font face à un certain nombre de contraintes :

- L'absence de traçabilité de l'approvisionnement ;
- L'insuffisance des moyens financiers selon les unités de valorisation traditionnelles et semi-modernes pour augmenter les volumes de vente. Les fonds de roulement insuffisants représentent un blocage sérieux au bon fonctionnement des coopératives ;
- L'insuffisance des locaux et de la capacité de stockage ;
- Le manque d'équipement spécifique, et la faible maîtrise des techniques de stockage chez tous les opérateurs ;
- L'éloignement des centres d'écoulement et le coût élevé du transport. Comparativement aux autres grandes régions marocaines de production de dattes, la zone de Tata est celle qui souffre le plus de l'éloignement et des difficultés d'acheminement de la production vers les principaux marchés de commercialisation des dattes. Elle est desservie par une seule route Nationale qui la relie à l'est à Zagora et Ouarzazate et à l'Ouest à Guelmim et Bouizakarne-Tiznit. D'autres accès sont possibles via des routes régionales ou provinciales ;
- Les coûts élevés de la main d'œuvre pour les UV traditionnelles ;
- Le manque d'information sur le marché et sur la concurrence internationale, en particulier tunisienne (prix, quantités, conditionnement,....) ;
- Le faible marketing. Les efforts de promotion de la qualité des dattes marocaines sont à leur balbutiement. La labellisation par les signes distinctifs de la qualité et de l'origine est récente. Celle de la variété Bouitob n'est pas encore effective.

<sup>15</sup> Structure de la filière du palmier dattier dans la région Souss Massa Draa. MCA. 2011

La commercialisation au niveau local est caractérisée par un grand nombre d'interrelations entre les différents acteurs qui peuvent dérouter l'observateur. Les transactions s'effectuent sans aucune logique tarifaire qui tienne compte des prix producteurs, gros et détail avec les marges correspondantes.

Au niveau du conditionnement des dattes, la qualité n'est pas optimale en raison de la non-maîtrise :

- Des conditions de désinsectisation à la phostoxine, qui est un procédé nouveau récemment autorisé par l'ONSSA pour les dattes ;
- Des conditions de stockage réfrigéré (température, humidité), en fonction de la variété de datte. Les chambres froides ne sont pas équipées d'humidificateurs pour ajuster l'humidité à l'intérieur en fonction de la teneur en eau dans les dattes entreposées ;
- Des traitements de dattes tels que le séchage, l'hydratation, l'enrobage au glucose, etc.

Les chambres froides étant une expérience nouvelle pour la filière de la datte dans la zone, le savoir-faire dans leur gestion fait défaut. Les unités n'appliquent pas de façon scrupuleuse les « bonnes pratiques d'hygiène –BPH » concernant les conditions spécifiques à la tenue et l'entretien des locaux, au transport et à l'entreposage, à l'équipement, au personnel, à l'assainissement et lutte contre la vermine, à la traçabilité et au retrait des dattes non-conformes.

## 6. LES OPPORTUNITES ET CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT DE LA CVA (SWOT)

Maillons de la chaîne de valeur	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Intrants</b>	<p>Existence de techniques ancestrales et d'un savoir-faire local (irrigation par les eaux de crues et lessivage des sels par des doses importantes d'irrigation gravitaire)</p> <p>Faibles exigences du palmier dattier</p> <p>Disponibilité du fumier chez la plupart des phoeniculteurs</p>	<p>Potentiel limité de production de rejets et de vitro plants pour la variété Bouitob</p> <p>Dépendance totale envers l'INRA pour l'approvisionnement en souche de bases</p> <p>Coût élevé des intrants qui sont importés à 100%</p> <p>Coût élevé des vitro plants (300 à 400 Dh/plant)</p> <p>Absence d'analyses de l'eau et du sol</p>	<p>Plan Maroc Vert (production de vitroplants)</p> <p>Appui du FDA (fonds de développement agricole)</p> <p>Irrigation localisée</p> <p>Développement des techniques de fertigation</p> <p>Potentiel d'augmentation de la productivité, suite à l'application de fertilisants organiques et minéraux</p>	<p>Multiplication compromise (pas de vitro plants et risque de contamination bactérienne et fongique suite à l'utilisation incontrôlée de rejets)</p> <p>Tendance à la baisse des disponibilités d'eau d'irrigation</p> <p>Salinité de l'eau</p> <p>Persistance de l'esprit d'une palmeraie traditionnelle, avec une fertilisation surtout orientée vers les cultures intercalaires</p>
<b>Production</b>	<p>Existence d'un contrat programme pour la filière</p>	<p>Prédominance de micro exploitations (80% des exploitations)</p> <p>Très faible degré de mécanisation</p> <p>Compétition pour l'eau et les éléments minéraux avec les cultures intercalaires</p> <p>Faible productivité</p> <p>Faible taux d'encadrement technique des phoeniculteurs</p> <p>Absence d'une conduite culturelle adaptée</p>	<p>Plan Maroc Vert</p> <p>Amélioration de la conduite culturale</p> <p>Intérêt de nombreux bailleurs de fonds</p> <p>Cadre juridique favorable aux investissements (extensions)</p> <p>Existence d'un potentiel important en terres collectives pouvant faire l'objet d'investissement</p> <p>Offre spéciale de financement (Intaj Toumour) du Crédit Agricole du Maroc (CAM)</p>	<p>La variété Bouitob est très sensible à la maladie du du Bayoud</p> <p>Dessèchement des palmeraies suite à la persistance d'années de sécheresse</p> <p>Ensablement</p> <p>Exode rural vers les centres urbains et raréfaction de la main d'œuvre</p>

Maillons de la chaîne de valeur	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Stockage</b>	La Bouitob a une bonne aptitude à la conservation hors froid	<p>Absence de traitement et de techniques efficaces de pré et post récolte (protection des régimes, séchage des dattes molles,...)</p> <p>Persistance de techniques traditionnelles de stockage</p> <p>Insuffisance de la capacité d'entreposage frigorifique</p> <p>Dégâts importants causés par la pyrale des dattes</p> <p>Réticence et maîtrise insuffisante de la fumigation</p>	Création de GIE disposant d'unités de stockage frigorifique et de chambres de fumigation	<p>Sous-utilisation de la capacité de stockage frigorifique existante</p> <p>Détérioration de la qualité des dattes, suite à un mauvais stockage</p>
<b>Conditionnement</b>		<p>Prédominance de la vente en vrac</p> <p>Faible diversification des matériaux d'emballage (principalement du carton)</p> <p>Usage répandu du carton récupéré</p> <p>Emballages ne respectant les normes de sécurité alimentaire</p> <p>Cherté des emballages</p> <p>Un grand nombre d'emballages</p>	<p>Fourniture d'emballages par les ORMVA et l'ADA</p> <p>Opportunités offertes par la GMS</p>	Conditionnement plus attractif des produits importés, notamment tunisiens

Maillons de la chaîne de valeur	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Commerce local</b>	<p>Demande de plus en plus importante</p> <p>Etablissement d'une norme générale sur les dattes marocaines</p>	<p>Demande cyclique (Ramadan, Achoura, fêtes religieuses, mariages) sur les dattes</p> <p>Faiblesse de l'offre de dattes de bonne qualité</p> <p>Courte périodicité de l'offre (2 mois/an) des dattes fraîches</p> <p>Faible intégration de la Grande et Moyenne Distribution (GMS)</p> <p>Désorganisation des circuits de commercialisation</p> <p>Eloignement des grands centres de commercialisation</p>	<p>Convention avec les GMS</p> <p>Substitution aux dattes importées</p> <p>Variété « Bouitob » labellisée</p> <p>Variété caractéristique de la province de Tata</p>	<p>Prédominance des importations de dattes</p> <p>Faible compétitivité des dattes marocaines</p> <p>Méconnaissance des dattes marocaines par le consommateur</p>

## 7. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA CVA A COURT ET MOYEN TERME

Les perspectives d'emploi avec la professionnalisation des GIE et des coopératives sont intéressantes avec la valorisation progressive sous l'impulsion du Plan Maroc Vert. Elles concernent tous types de qualifications, tant au niveau technique qu'au niveau de management. Le constat actuel est que justement les coopératives et les GIE manquent de compétences. Toutefois, un grand effort de formation devra être déployé car les efforts d'amélioration des capacités des ressources humaines sont encore très insuffisants. Les coopératives reçoivent des unités frigorifiques sans savoir les faire fonctionner et/ou adapter les conditions de stockage à la nature de la datte (molle, demi molle ou sèche), ce qui nécessite un encadrement technique des UV dans ce domaine.

La variété Bouitob est produite en petite quantité (252 tonnes) et ne fait pas l'objet d'efforts particuliers pour sa multiplication. Celle-ci est en effet limitée par la faiblesse des rejets. De plus, elle n'est pas prioritaire dans la production des vitro-plants. L'augmentation des quantités de cette variété ne peuvent provenir que d'une amélioration des techniques culturales. Toutefois, cette augmentation ne serait pas très significative à court et moyen terme.

La variété Bouitob présente la particularité de n'être produite que dans les palmeraies de Tata. Elle a obtenu l'appellation IGP. Elle ne fait pratiquement pas l'objet de traitement phytosanitaire. De ce fait, nous pouvons préconiser pour cette variété un positionnement de niche pour la différencier des autres variétés de dattes nobles dites commerciales. Ce positionnement peut être défini comme suit :

Axe : « Santé – Authenticité »	Cible : Consommateurs consommateurs et avertis	Promotion intégrée / concept authenticité Tata
Une datte : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sèche,</li> <li>- naturelle,</li> <li>- cultivée de façon traditionnelle</li> <li>- Spécialité d'une seule région du Maroc,</li> <li>- labellisée,</li> <li>- peu calorique (faible teneur en sucre), riche en minéraux,</li> <li>- longue conservation hors froid,</li> <li>- conditionnée dans des emballages artisanaux fabriqués localement (vannerie,...)</li> </ul>	<b>Des consommateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- locaux</li> <li>- régionaux</li> <li>- nationaux (?) : valider l'acceptabilité par le consommateur urbain</li> <li>- internationaux : marchés du bio et équitable</li> </ul>	Synergie des opérations de communication de la datte Bouitob de Tata avec les autres produits et services de la région <ul style="list-style-type: none"> <li>- salons et foires nationaux et internationaux.</li> <li>- sites touristiques (écotourisme ?)</li> <li>- site web de la région de Tata</li> </ul>

La piste du commerce équitable peut également être explorée, la variété Bouitob réunissant les conditions pour être éligible : petits producteurs, importante demande pour les dattes dans les marchés internationaux, variété aux propriétés organoleptiques et nutritives intéressantes, certification bio facilitée par le faible usage des produits phytosanitaires et fertilisants chimiques.

Par la suite, il serait judicieux de capitaliser sur cette expérience pour une généralisation de l'approche à d'autres variétés à valeur ajoutée, mais qui n'ont pas accès au marché de masse, faute de quantités suffisantes.

Des axes d'intervention à court, moyen et long terme sont indiqués dans le tableau ci-dessous

Composantes	Descriptif	Court terme	Moyen terme
<b>Intrant</b>	Plants	Développement de pépinières locales pour la variété Bouitob avec un encadrement technique	
		Accès R&D pour une multiplication par rejets moins risquée	
<b>Production</b>	Itinéraire technique	Amélioration de l'itinéraire technique pour une augmentation de la productivité	
		Bilan de campagne et préparation de campagne	
<b>Conditionnement</b>	Fumigation	Généralisation de la pratique par une procédure d'obtention des autorisations ONSSA plus rapide durant les campagnes, et un encadrement technique dans l'utilisation	
	Conditionnement	Développement d'emballages spécifiques en s'appuyant sur l'artisanat local  Encadrement technique portant sur les bonnes pratiques de conditionnement, la gestion de la qualité, les bonnes pratiques d'hygiène  Traçabilité  Gestion de la qualité	Evolution du conditionnement pour l'export (commerce équitable)  Accompagnement dans l'obtention des certifications « commerce équitable »
	Stockage	Encadrement technique portant sur les bonnes pratiques de fabrication, la gestion de la qualité, les bonnes pratiques d'hygiène et la gestion des processus opérationnels et maintenance pour un stockage froid et hors froid sans altération des propriétés organoleptiques de la variété.	
<b>Commercialisation</b>	Prospection	Accompagnement du GIE et renforcement des compétences en gestion et en commercialisation  Encadrement juridique et institutionnel pour l'établissement de liens d'affaires et en gestion des contrats (contrats d'approvisionnement, commerciaux, financiers, d'assurance, de partenariats, etc.)  Encadrement en gestion économique et commerciale moyennant l'utilisation éventuelle des TI (Technologies de l'information) : plans d'approvisionnement, de stockage, de conditionnement, d'investissement, marketing  Formation aux procédures internes et méthodes de travail, organisation et gestion des fonds de roulement et gestion des ressources humaines et accompagnement pour l'appropriation (transfert de compétences)  Formation aux techniques de prospection et à la préparation des salons et foires et participation active à ceux-ci, en particulier au niveau national	Information sur les marchés internationaux  Accompagnement des coopératives et des GIE dans la réalisation des opérations à l'export

## ANNEXE

## Annexe 1 : Enquête détaillants à Ouarzazate. Septembre 2015

Lieu d'intervention	Entité	Source d'appro	lieu d'appro	fréquence d'appro 1fois	La cde moyenne	la qté moyenne annuelle	prix d'achat	prix de vente	Livraison	Autres produits commercialisés	La part du marché
Ancien Marché	Détaillants /Epiciers	Producteur	ZAgora (Agdez)	Trimestre	100kg	1500kg	22dh, 39dh, 70dh	28dh, 45dh, 88dh	Voiture personnelle	Henné et eau de rose	5 à 10
Ancien Marché	Détaillants /Epiciers	Grossiste	ZAgora (Agdez)	mois	100kg	1000kg	35dh- 72dh	43dh- 86dh	Voiture personnelle	Henné et eau de rose	1 à 5 %
Ancien Marché	Détaillants /Epiciers	Producteur, Grossiste	Errisani	mois	200kg	Jusqu'a 4000kg	16dh, 21dh, 90dh	23dh, 28dh, 100dh	Taxi public - bus - autocar, Voiture personnelle	Eaude rose	10 à 20 %
Douar chems	Détaillants /Epiciers	Producteur	Zagora	Deux semaines	40 kg	960 kg	10 dh	16 dh	Camion, Taxi public - bus - autocar	Figues	1 à 5 %
Quastor	Détaillants /Epiciers	Producteur	ZAgora (Agdez)	Deux semaines	150kg	1000kg	27dh - 12dh, 40dh, 75dh, 25dh	34dh, 50dh, 80dh, 30dh	Taxi public - bus - autocar, Voiture personnelle	Fruits secs et eau de roses	10 à 20 %
Douar chems	Détaillants /Epiciers	Producteur	Zagora	Semaine	160 kg	10000 kg	15 dh	22 dh	Taxi public - bus - autocar		50 à 100 %
Douar chems	Détaillants /Epiciers	Producteur	Skoura et Zagora	Semaine	120 kg	20 000 kg	8 dh/kg	13 dh/kg	Taxi public - bus - autocar		50 à 100 %
Douar chems	Détaillants /Epiciers	Producteur	Zagora	Semaine	200 kg	25 000 kg	10 dh	22 dh	Camion, Taxi public - bus - autocar		50 à 100 %
Quastur	Supermarchés	Coopérative, Grossiste	Marrakech	Deux semaines	50 kg	1200 kg	30 dh/kg	40 dh/kg	Camion	Figues, épices, huiles	1 à 5 %
Hay Al moukaw ama	Détaillants /Epiciers	Demi-grossiste	Zagora	Semaine	50 kg	2000 kg	10 dh/kg	30 dh/kg	Taxi public - bus - autocar	neant	50 à 100 %
tabounte	Détaillants /Epiciers	Demi-grossiste	Zagora	Semaine	100 kg	2400 kg	10 dh/kg	30 dh/kg	Taxi public - bus - autocar		50 à 100 %
tabounte	Détaillants /Epiciers	Producteur	Tinzoline	Semaine	400 kg	8000 kg	10 dh/kg	30 dh/kg	Taxi public - bus - autocar	figues séchés	50 à 100 %

Source : Monographie de Zagora

## Annexe 2 : Débits d'eau disponibles dans la province de Tata

Cercle ou Pachaliks	Caidat	Commune R ou U	Nombre d'oasis	Débit source en l/s	Débits Séguias en l/s	Débits Khettaras en l/s	Débits puits en l/s		Débit total en l/s
							Individuels	Collectifs	
	Aït Oubelli	Aït Oubelli	5	174,5	192,6	194,5	27	6	594,6
		K. S. A B. M	5	90	0	0	382	61	533
		Touzounine	3	0	0	60	218	9	287
	Akka	Akka	4	0	0	4	205	4	213
Akka	Tamanart	Tamanart	16	125	221	220	71	21	658
Foum Lhisn	Foum Lhisn	Foum Lhisn	5	19	40	42	50	0	151
Foum Zguid	Akka Ighane	Aguinane	10	55	152	101	32	0	340
		Akka Ighane	12	125	310	213	350	12	889
		Ben Yaakoub	7	177	351	237	639	12	1182
	Allougoum	Allougoum	14	136	266	414	272	24	984
		Tlit	7	17	17	35	2	15	147
	Foum Zguid	Foum Zguid	7	0	25	43	538	31	409
Tissint	Tissint	8	0	529	27	338	18	553	
Tata	Addis	Addis	11	187	23	25	684	40	936
		Oum Oulguerdane	6	0	0	213,5	307	18	538,5
		Tigzmert	10	21,5	29,5	2	93	44	158,5
	Issaffen	Issaffen	27	276,25	149,5	67,25	109	93	507,25
		Tizeght	12	67	0	76	0	41	184
	Tagazmirt	Tagazmirt	1	0,5		0,5			1
	Tagmoute	Tagmoute	9	117,5	167	62,5	104	50	272
Tata	Tata	4	31	5	30	18	74	123	
<b>Moyenne des totaux par commune</b>			<b>9</b>	<b>77</b>	<b>124</b>	<b>98</b>	<b>222</b>	<b>29</b>	<b>490</b>

Source : Dossier technique et financier. Développement des filières du safran et du palmier dattier dans la région Souss Massa Drâa